

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
12 janvier 2021
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quinzième session
Points 34, 71, 72, 81 et 135 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-seizième année

Prévention des conflits armés

Droit des peuples à l'autodétermination

Promotion et protection des droits de l'homme

Crimes contre l'humanité

**La responsabilité de protéger et la prévention du génocide,
des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes
contre l'humanité**

**Lettre datée du 12 janvier 2021, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Arménie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre du Ministre des affaires étrangères de l'Arménie, Ara Aivazian, concernant les violations du droit humanitaire international commises par l'Azerbaïdjan au lendemain de l'offensive militaire de grande envergure lancée par l'Azerbaïdjan contre le Haut-Karabakh (Artsakh) (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 34, 71, 72, 81 et 135 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Mher **Margaryan**



Annexe à la lettre datée du 12 janvier 2021 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Lettre adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de la République d'Arménie

Erevan, le 12 janvier 2021

Je vous écris pour vous faire part de mes préoccupations concernant la situation dans le Haut-Karabakh (Artsakh) au lendemain de l'offensive militaire de grande envergure lancée par l'Azerbaïdjan le 27 septembre 2020 avec l'aide directe de la Turquie et de combattants terroristes étrangers syriens et libyens.

Après avoir compromis le cessez-le-feu en vigueur depuis des décennies dans la région, les hostilités ouvertes au milieu d'une crise sanitaire mondiale sans précédent ont engendré une immense perte de vies humaines, un nettoyage ethnique à grande échelle de la population autochtone d'Artsakh ainsi que des actes de destruction délibérée, de vandalisme et de profanation de sites religieux et culturels arméniens. À la suite de l'agression lancée par l'Azerbaïdjan, au moins 30 000 habitants de Hadrou, de Chouchi et d'autres régions d'Artsakh saisies par les forces azerbaïdjanaises ont été expulsés de leurs foyers et de leurs lieux de résidence.

Depuis de nombreuses années, les dirigeants de l'Azerbaïdjan font planer des menaces de guerre, de destruction et de souffrance humaine comme moyens de régler le conflit du Haut-Karabakh, alors même que la communauté internationale a déclaré haut et fort qu'une solution militaire serait tout à fait inacceptable.

Le comportement violent de l'Azerbaïdjan prouve qu'il n'a aucune intention de se conformer au droit international, y compris à la Charte des Nations Unies. Aucune des résolutions du Conseil de sécurité que l'Azerbaïdjan a si souvent invoquées de manière ouvertement manipulatrice ne peut être interprétée, de quelque manière que ce soit, comme une autorisation à recourir à la force. Bien au contraire, les résolutions du Conseil de sécurité adoptées en 1993 demandaient avant tout la cessation immédiate des hostilités et un accès humanitaire sans entrave. Les affirmations de l'Azerbaïdjan selon lesquelles il est le seul à avoir appliqué les résolutions du Conseil ont prouvé une fois de plus que son action avait pour but de résoudre le conflit par la force.

En effet, les véritables objectifs de l'Azerbaïdjan sont exposés à la vue de tous. Malgré ses discours sur la paix et la sécurité dans la région, l'Azerbaïdjan n'a cessé de contester la position unanime de la communauté internationale, en particulier celle des coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et de l'ONU, selon laquelle il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit, et de se vanter de son recours à la force. La solution militaire de l'Azerbaïdjan consiste de longue date à commettre des atrocités de masse contre les civils et les prisonniers de guerre dans le Haut-Karabakh, même après l'instauration d'un cessez-le-feu en application de la déclaration trilatérale du 10 novembre 2020.

Plus particulièrement, aux termes de la première disposition de la déclaration trilatérale, « il est décrété un cessez-le-feu complet et la cessation de toutes les opérations militaires dans la zone de conflit du Haut-Karabakh » et les parties « demeurent sur les positions qu'elles occupent ». Pourtant, plus d'un mois après le cessez-le-feu, l'Azerbaïdjan a lancé des opérations militaires en direction de Hin Tagher et Khetsaberd, les deux villages de la région de Hadrou qui sont restés sous contrôle arménien. Le 11 décembre 2020, les forces spéciales azerbaïdjanaises ont lancé une attaque dans la région de Hin Tagher et de Khetsaberd, dans le but

d'éliminer de ces villages les habitants d'origine arménienne, afin que toute la région de Hadroust passe sous le contrôle de facto de l'Azerbaïdjan.

Au cours de l'attaque militaire, les forces armées azerbaïdjanaises ont capturé 64 soldats arméniens, en violation des obligations que leur impose le cessez-le-feu instauré par la déclaration trilatérale. Pour tenter de justifier son intervention à Hadroust, qui a fait plusieurs morts et mené à la capture de nouveaux prisonniers de guerre, l'Azerbaïdjan tente à nouveau de rejeter la faute sur l'Arménie par un discours trompeur sur une fausse « opération anti-terroriste » et un prétendu « groupe de sabotage » déployé par ce pays.

Aujourd'hui encore, l'Azerbaïdjan continue de bafouer l'article 8 de la déclaration trilatérale, qui prévoit « l'échange des prisonniers de guerre, des otages et autres personnes détenues, ainsi que des corps des défunts ». L'Azerbaïdjan refuse d'admettre l'existence de plusieurs dizaines de prisonniers de guerre et d'otages civils capturés avant le début du cessez-le-feu et la signature de la déclaration trilatérale. Même après la mise en place du cessez-le-feu, les forces armées azerbaïdjanaises continuent de capturer des soldats et des civils arméniens, au mépris des dispositions pertinentes de la déclaration trilatérale.

Le refus de l'Azerbaïdjan de fournir la liste complète des prisonniers de guerre, des otages et des autres personnes détenues ou de libérer ces personnes, y compris les otages capturés après la signature de la déclaration trilatérale, ainsi que ses fausses déclarations intentionnelles présentant certains prisonniers de guerre comme des terroristes ne sont que d'autres violations manifestes du droit humanitaire international.

La position peu constructive et hautement politisée de l'Azerbaïdjan sur les questions purement humanitaires est illustrée plus avant par son refus d'accorder le libre accès à la zone de conflit et par ses tentatives de refuser aux organismes des Nations Unies la possibilité de fournir une aide humanitaire à la population du Haut-Karabakh, qui subit les conséquences désastreuses de la guerre et de la destruction et a besoin de l'attention urgente de la communauté internationale. La fourniture de l'aide humanitaire aux personnes qui en ont le plus besoin est devenue l'otage des revendications manipulatrices et injustifiées d'une partie en particulier.

Le manque de bonne volonté dont fait preuve l'Azerbaïdjan en matière de coopération dans le domaine de la préservation du patrimoine culturel est tout aussi préoccupant. L'Arménie est prête à appuyer le déploiement – dont elle se félicite – de la mission d'enquête de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) dans la zone de conflit du Haut-Karabakh et les zones adjacentes dès que possible, ce qui contribuerait grandement aux efforts visant à préserver le patrimoine culturel riche et exceptionnel de la région. L'Azerbaïdjan entrave une fois de plus l'action internationale visant à protéger efficacement le patrimoine culturel.

La violence, la destruction et les souffrances humaines accrues ne peuvent être une solution au conflit du Haut-Karabakh. Il est de la plus haute importance de prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer les conditions de sécurité sur le terrain, de s'abstenir de nouvelles provocations et de procéder, de bonne foi, à l'échange immédiat de tous les prisonniers de guerre et autres personnes capturées sur la base du principe « tous pour tous », comme convenu entre les parties à la déclaration trilatérale.

L'Arménie condamne la pratique préjudiciable qui consiste à recourir à la menace, au chantage, à la prise d'otages et à des tentatives d'instrumentaliser la question des prisonniers de guerre et d'utiliser des vies humaines pour obtenir des concessions dans le cadre de questions liées au conflit, ce que l'Azerbaïdjan promeut

de façon tout à fait cynique en transformant une question humanitaire en outil de négociation. Les multiples violations du droit humanitaire international et les crimes de guerre commis au cours de l'agression de 44 jours contre le Haut-Karabakh sont imprescriptibles et leurs auteurs doivent en répondre.

Une paix durable et viable dans la région ne peut être instaurée que par un règlement global du conflit, qui consiste à régler la question du statut du Haut-Karabakh sur la base de la satisfaction du droit à l'autodétermination du peuple d'Artsakh, à garantir le retour dans la sécurité et la dignité des populations déplacées dans leurs foyers et à préserver le patrimoine culturel et religieux de la région.

(Signé) Ara **Aivazian**
